



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

COMMUNIQUE

La mise en examen de nos collègues de Clichy-sous-Bois pour « non-assistance à personne en danger » suite à l'électrocution de deux « jeunes » en octobre 2005 ne choque plus la FPIP. Elle relève de la « procédure normale » ; le policier est par essence celui qui, en première ligne, peut-être blâmé pour sublimer l'incurie de ceux qui les dirigent.

Quoiqu'il en soit, leurs Conseils, pourront « entrer dans l'affaire ». Cela est bien ! Il n'y a aucune raison objective de penser qu'ils bâcleront leur dossier. Aussi n'auront-ils aucune difficulté à démontrer que nos collègues sont étrangers au décès de ces deux « jeunes ».

En revanche, ce qui choque la FPIP est la réaction du premier adjoint au maire de Clichy :

« C'est important pour les parents de comprendre ce qui a pu se passer et c'est important pour la ville de comprendre ce qui a pu se passer. Il y avait des engagements pour dire que la justice avancerait. Après, il n'y a pas d'autre réaction à avoir, c'est une mise en examen, ce n'est pas une culpabilité », a commenté le premier adjoint au maire de Clichy, Olivier Klein.

Olivier KLEIN se fout « royalement » de la manière dont est vécu cet épisode judiciaire du côté de ceux qui protègent « sa » cité. Pas un mot si ce n'est le recours à la formule convenue ; juste pour donner le change : « ce n'est pas une culpabilité ».

Monsieur KLEIN : Vous jouez avec le feu !

Pour sa part, la FPIP reste en veille et ne doute pas, en l'espèce, que la justice éloignée des contingences électorales saura faire la part des choses et dire le bon droit.

BN :08/02/2007

La police... LE métier

La FPIP... LE syndicat